

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2015

Membres électeurs: 35
Membres électeurs présents : 18
Pouvoirs : 5
Vote : - Pour : 23
- Contre : 0
- ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N° 2015/11

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2015

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;
- VU l'article R 213-55 du Code de l'Environnement ;
- VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;
- VU le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 9 septembre 2015

Saint-Denis, le 12 NOV. 2015

Le Président du Comité de Bassin Réunion

Patrick MALET

